



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat**
NOUVELLE-AQUITAINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 29 juillet 2024

L'État et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'engagent pour renforcer le soutien à l'artisanat en Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde et Gérard GOMEZ, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine (CMAR Nouvelle-Aquitaine), ont signé une convention d'objectifs et de moyens pour renforcer le soutien à l'artisanat dans notre région.

Déclinaison régionale d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) signé entre l'État et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat France pour la période 2023-2027, cette convention définit les actions prioritaires de la CMAR Nouvelle-Aquitaine en fonction des besoins des entreprises artisanales et des politiques nationales.

Ces actions seront financées en partie par la Taxe pour frais de CMA. Elles se déclinent en 13 objectifs regroupés autour de 6 axes :

1. Transition écologique et développement durable
2. Transition numérique
3. Entrepreneuriat et développement économique
4. Promotion et valorisation du secteur de l'artisanat
5. Développement et aménagement des territoires
6. Optimisation du fonctionnement du réseau des CMA

Chaque objectif est associé à des indicateurs d'activité et d'impact, permettant d'évaluer la qualité de l'accompagnement réalisé par la chambre et ses effets sur le développement des entreprises. La CMAR Nouvelle-Aquitaine rendra compte régulièrement de l'avancement et de la performance de ses actions auprès de son administration de tutelle, notamment la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). L'atteinte des objectifs par la CMAR Nouvelle-Aquitaine conditionnera le niveau de taxe qui lui sera alloué l'année suivante.

Étienne GUYOT et Gérard GOMEZ soulignent l'importance de cette collaboration pour le développement durable de l'artisanat en Nouvelle-Aquitaine, secteur clé de l'économie régionale. Cette convention témoigne d'une ambition commune de performance et de mesure d'impact, avec des objectifs clairs et des indicateurs précis qui permettront de suivre et d'évaluer les actions menées pour soutenir l'artisanat en Nouvelle-Aquitaine.